

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 13/pfu/200034
Réf DMS : GCR/2271-0011/03/2008-
341pr/01yrb08
Réf CRMS : AVL/KD/SGL-2.26/s.442
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : SAINT-GILLES. Avenue Jean Volders, 42.
Changement d'affectation du rez-de-chaussée de commerce en horeca.
Avis conforme (*Dossier traité par Mme Fr. Remy – D.U. et M. G. Conde Reis – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 24 septembre 2008, en référence, reçue le 30 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1^{er} octobre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

Le dossier concerne un édifice qui fait partie d'un ensemble d'immeubles classés comme monument (rue Vanderschrick, 1-25; rue Jean Volders 42-48 et chaussée de Waterloo, 13).

L'objet de la demande porte sur le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial de cet immeuble à appartements en horeca.

La CRMS prend acte qu'aucune modification architecturale n'est prévue dans cette demande de permis. Un permis sera sollicité en seconde phase pour le placement d'une enseigne et d'éventuels travaux d'aménagement.

Par conséquent, la CRMS émet un avis favorable sur la demande de changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde Reis).

G. VANDERHULST
Président f.f.